MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera adressé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles.

Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Si vous n'avez pas reçu votre code Pass'Sport dans votre boite mail, vérifiez qu'il ne soit pas dans vos courriers indésirables ou dans vos spams.

Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous connecter début septembre sur le Portail Pass'Sport (https://www.pass.sports.gouv.fr/), qui permettra aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par email ou s'ils l'ont perdu.

Source : https://www.pass.sports.gouv.fr/

TEXTE DE REFERENCE Décret n° 2022-1115 du 2 août 2022 relatif au « Pass'Sport »